

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Pascal THEVENOT.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

Objet : Mise à jour du règlement de collecte. Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2015 10 15 autorisant le Bureau communautaire à adopter et modifier les règlements de collecte, de traitement et de revalorisation des déchets ainsi que des déchèteries de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tous les actes s'y afférent, puis de les notifier aux communes concernées afin que leurs Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur ;

Vu la délibération n°2007-12-10, du Conseil communautaire du 5 décembre 2007, approuvant le règlement de collecte et sa dernière mises à jour via la délibération n°2015-12-05 du 17 décembre 2015 ;

Afin d'encadrer les dispositions relatives au service de collecte des déchets, notamment les règles de tri et de présentation des déchets, un règlement de collecte a été proposé aux communes de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lors du Conseil communautaire du 5 décembre 2007.

Ce document présente le matériel mis à la disposition des usagers (particuliers ou professionnels), les types de déchets collectés et les règles de présentation des déchets à la collecte.

Il encadre également l'utilisation des bacs, de certains sacs et présente la liste précise des déchets relevant du service de collecte assuré par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'évolution des services du marché de collecte nécessite notamment la prise en compte des éléments suivants :

- la collecte du verre en points d'apport volontaire dès 2016 sur les communes du Chesnay, de Rocquencourt et de Châteaufort et en 2017 sur les communes de Bougival et de Vélizy-Villacoublay ;
- le changement d'horaire, d'emplacement ou la suppression de bennes destinées à la collecte des déchets toxiques ou d'équipements électriques ou électroniques sur Versailles et Rocquencourt ;
- L'harmonisation des rythmes de collecte des déchets végétaux en dehors de la commune de la Celle-Saint-Cloud ;
- La mise en place d'une collecte en porte-à-porte pour les déchets végétaux sur la commune de Châteaufort ;
- L'harmonisation de la collecte les jours fériés ;
- Quelques changements dans les modalités de collecte sur certaines résidences ou quartiers (Grand Siècle à Versailles, Bel Ebat à la Celle-Saint Cloud, Quintinie à Noisy-Le-Roi...) ;
- L'extension des horaires d'ouverture de la déchèterie du Chesnay désormais accessible aux Versaillais et aux Rocquencourtois.

De plus, il est apporté quelques informations générales sur le statut des associations et les dépôts dits « sauvages ».

L'application du pouvoir de police du Maire en matière de déchets nécessite l'adoption de ce règlement par arrêté municipal.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes du règlement de collecte des déchets et du cahier de prescriptions techniques ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *de charger les Maires de chaque commune d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;*

- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
À Versailles, le 14 novembre 2016

Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



Certifie exécutoire après avoir
de la transmission en Préfecture le :

de l'affichage le :

retiré de l'affichage le :



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-14

Résumé de l'acte : Mise à jour du règlement de collecte - Prise en compte des évolutions de coll...

Date de décision : 14/11/2016

Nature de l'acte : Autres

Classification : 6.4. Autres actes réglementaires

Rédacteur : Damien Chevassus au Louis

AR reçu le : 17/11/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20161114-2016-11-14-AU

Pièces jointes :

2016 11 14 Mise à jour du règlement de collecte - Prise en compte des évolutions de collecte sur le territoire de VGP.pdf

Historique :

17/11/2016 16:10:31	Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 16:11:12	En cours de transmission	
17/11/2016 16:11:52	Transmis en Préfecture	
17/11/2016 16:18:01	Accusé de réception reçu	